

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 27

Pouvoir : 2

Date de la convocation :
12 février 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le dix-huit février à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Nelly MONNOT et Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Matthieu GRIVEL à Alain MERE, Jacqueline PENAUD à Didier BERNARD.

Objet : Renouvellement du budget participatif

Exposé :

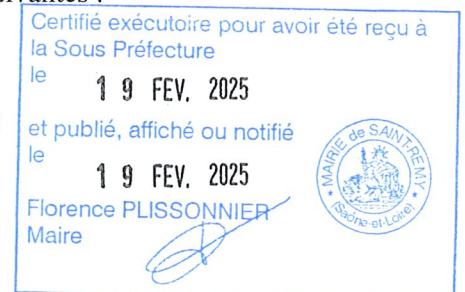
La deuxième édition du budget participatif de Saint-Rémy a connu un franc succès, avec trois projets retenus pour une réalisation en 2025. Le premier projet concerne l'aménagement du quartier du Hameau du château, comprenant la création d'un terrain de pétanque, la plantation d'arbres fruitiers et la mise en peinture artistique d'un transformateur électrique. Le deuxième projet vise à implanter des nichoirs en collaboration avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour favoriser le retour de prédateurs naturels et réduire la population de moustiques. Enfin, le troisième projet prévoit l'installation de boîtes à lire à la sortie des trois groupes scolaires de la commune.

Le bilan de cette deuxième année est très encourageant, avec une augmentation significative de la participation citoyenne. Le nombre d'idées éligibles est passé de 7 à 12, et le nombre de votants a plus que doublé, passant de 158 à 339.

Au vu de ces résultats positifs, la commission municipale propose de reconduire l'opération pour le budget 2026, en maintenant un budget de 5€ par habitant pour les dépenses d'investissement, soit un total de 33 145 €. Les principes d'organisation resteront similaires, conformément au règlement annexé au rapport.

Le calendrier prévisionnel pour le budget participatif 2026 comporte les étapes suivantes :

- Dépôt des idées par les habitants (1er juin au 31 août 2025)
- Examen de l'éligibilité des idées (1ère quinzaine de septembre 2025)
- Dépôt des dossiers de projets éligibles (mi-septembre à mi-octobre 2025)
- Présélection des projets à soumettre au vote (fin octobre 2025)
- Vote des habitants (novembre 2025)
- Annonce des projets lauréats (fin 2025)
- Réalisation des projets lauréats (2026)



Il est à noter que ce calendrier est indicatif et peut être sujet à des ajustements mineurs.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2141-1 et L. 1111-1.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le règlement du budget participatif annexé au présent rapport.
- VALIDE le calendrier de mise en œuvre détaillé ci-dessus.
- DIT que les sommes proposées dans le rapport seront inscrites au budget 2026.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la mise en œuvre du budget participatif.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

